

oui à l'éducation

fneeq  CSN

Syndicat des professeures et des professeurs du cégep Marie-Victorin



BIS

Bulletin d'informations syndicales
du SPPCMV





Qu'est-ce que le SPPCMV?

Vous faites partie de la communauté enseignante du cégep Marie-Victorin à titre de professeur.e à temps complet ou temps partiel, et en tant que chargé.e de cours? **Venez signer votre carte et devenez membre du SPPCMV (Syndicat des professeurs et professeurs du cégep Marie-Victorin)!**



Notre syndicat est constitué de l'ensemble de ses membres (dont vous faites partie!) et vise les « intérêts sociaux, professionnels et politiques de ses membres par l'action collective [...] sans distinction de race, de sexe [et d'identité de genre], de Statuts et règlements du SPPCMV, article 4

L'exécutif

Parmi les membres du SPPCMV sont élu.es les membres du comité exécutif. Ces personnes représentent l'ensemble de la communauté enseignante dans plusieurs dossiers qui touchent la pédagogie, les conditions de travail et les relations avec la direction. Ces personnes sont des professeur.es dont la charge d'enseignement est partiellement libérée.

Les responsabilités du comité exécutif sont les suivantes :

- Permettre la prise de décision collective;
- Représenter les membres dans les différentes instances;
- Diffuser et faire appliquer les décisions d'instances dans le milieu de travail;
- Informer la communauté;
- Organiser les débats;
- Mobiliser les membres.

En bref, le syndicat défend les droits des membres tels qu'ils sont prévus dans la convention collective et couverts par les différentes lois (normes du travail, santé et sécurité, etc.).

COMITÉ EXÉCUTIF ÉLU POUR 2024-2025

Présidence	CHARLES LEMIEUX
Secrétariat général et trésorerie	NADINE MEUNIER
Affaires pédagogiques	LAURA CHABOT
Conseillère aux communications	CHLOÉ DUFOR
Conseillère au bureau syndical	CAROLINE DUBÉ



Le SPPCMV, c'est NOUS!

Puisque les décisions sont prises collectivement au nom de l'ensemble des membres du SPPCMV, il est du devoir de toutes et de tous de participer aux instances syndicales et aux différents comités.

C'est le principe fondamental de la collégialité : Seul.e, on peut aller vite, mais ensemble, on va loin!



Le SPPCMV est donc la somme de tous les individus qui le composent, et membre d'une grande famille solidaire avec les syndicats des autres personnels du cégep Marie-Victorin.



Association du personnel de soutien



Syndicat des professeur.es et professeurs



Syndicat du personnel professionnel

Sur le plan national, le SPPCMV est membre d'un regroupement de 45 syndicats affiliés à la FNEEQ représentant des professeur.es du collégial.



Regroupement cégep (45 syndicats)



La convention collective

La convention collective est notre contrat de travail. Elle est disponible sur le site de la FNEEQ à l'adresse suivante:

[CC FNEEQ 2023-2028.pdf](#)

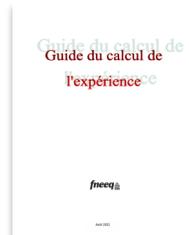


Nous avons aussi accès à plusieurs guides qui clarifient l'interprétation de la convention collective, celle-ci étant complexe d'un point de vue juridique.

[Guide-droits-non-perm-2020-2023.pdf \(fneeq.qc.ca\)](#)



[maj2022-Guide-sur-calcul-experience-final-2011-04-13.pdf \(fneeq.qc.ca\)](#)



[Guide-droits-parentaux_cc-2020-2023.pdf \(fneeq.qc.ca\)](#)



Les dossiers collectifs

Les dossiers d'intérêt collectifs cheminent de manière transparente pour permettre aux membres d'être informé.es et de s'impliquer. Les demandes et les positions défendues par la comité exécutif sont celles déterminées par l'assemblée des membres.

Pour les dossiers de nature pédagogique :

- Les enjeux pédagogiques sont discutés au CAP (Comité des affaires pédagogiques). Ils sont soumis par la personne chargée des affaires pédagogiques et directement par les départements via les RCD (responsables de la coordination départementale);
- Lorsque la situation le requiert, tous les départements sont consultés lors de leurs assemblées départementales;
- À la suite de ces consultations, le CAP prend position ou rédige une proposition qui sera soumise à toutes et à tous lors de l'assemblée générale;
- Les demandes et les propositions collectives adoptées en assemblée générale guident ensuite les travaux de la CÉ (Commission des études).

Pour les dossiers qui touchent les relations de travail :

- Ces enjeux sont discutés au Bureau syndical (BS). Ils sont identifiés par la personne conseil·lère au BS et directement par les départements via la personne déléguée au BS (il y en a généralement une par département);
- Lorsque la situation le requiert, tous les départements sont consultés lors de leurs assemblées départementales;

- À la suite de ces consultations, le BS prend position ou rédige une proposition qui sera soumise à l'assemblée générale;
- Les demandes et les positions collectives sont déposées à la direction et négociées lors des rencontres du CRT (Comité des relations de travail).

Les dossiers personnels

Chaque membre est responsable des démarches de premières lignes la.le concernant personnellement. Qu'il s'agisse de questions à propos de l'échelon salarial, de la paie, de la banque de congés, d'une demande de congé spécial, du calcul de la CI, la priorité d'emplois, etc., chaque membre doit d'abord demander des explications au service concerné. Il est recommandé de conserver des traces écrites pour bien documenter les démarches en cas de litige. Si la réponse est incomplète ou insatisfaisante, la.le membre en saisi le secrétariat du SPPCMV qui pourra valider l'information et accompagner la personne dans le cheminement de sa demande auprès de la direction.

Pour toute rencontre individuelle et départementale que convoque la direction, SPPCMV recommande fortement de demander la présence d'un.e membre du comité exécutif.

Les principaux outils qui nous permettent de défendre nos droits sont :

- La convention collective;
- Les lettres d'entente;
- Les politiques et les règlements du cégep.

Pour avoir accès à l'information

Le SPPCMV est mandaté d'informer promptement la communauté enseignante et d'assurer la diffusion des décisions qui touchent le corps professoral localement et au niveau national.

Les courriels

Le comité exécutif est responsable de diffuser clairement et rapidement toute information qui nous concerne, qu'elle soit de niveau local ou national, et qu'elle s'adresse à un individu ou à la collectivité.

Le moyen le plus efficace pour ce faire est la messagerie Outlook. Bien qu'ils s'ajoutent à un important flux de courriels que nous recevons, il est important de lire les courriels en provenance du comité exécutif.

L'assemblée générale (AG)

L'assemblée générale est l'autorité suprême du Syndicat, le lieu où se prennent les décisions qui orientent le travail de notre collectif. Notre présence nous permet de nous tenir au courant des enjeux collectifs et de l'avancement de nos dossiers.

Le BIS

Notre BIS (bulletin d'informations syndicales) est une publication offerte deux fois par session par la communauté professorale et les membres de l'exécutif du cégep Marie-Victorin. Il aborde les différentes préoccupations des membres, informe quant aux sujets abordés lors des différentes instances et offre également des articles plus étoffés sur certains enjeux syndicaux. Toutes les contributions à notre BIS sont les bienvenues!

Notre site internet



Pour nous joindre

Le local syndical est situé au B-216

Les questions concernant vos conditions de travail doivent être acheminées à Nadine Meunier, secrétaire générale et trésorière au SPPCMV:

nadine.meunier@collegemv.qc.ca

Pour prendre rendez-vous, le moyen le plus efficace est [l'application Bookings](#).

Surveillez aussi les Pauses café syndicales du SPPCMV, un lieu de rencontre pour favoriser l'intégration du nouveau personnel enseignant à la vie syndicale.





Acronymes syndicaux

AEC	Attestation d'études collégiales
AG	Assemblée générale
ASPPC	L'Alliance des professeures et des professeurs de cégep
BS	Bureau syndical
CAP	Comité des affaires pédagogiques ou Chargé.e des affaires pédagogiques
CCMM	Conseil central du Montréal métropolitain
CCNAÉ	Comité consultatif national accès à l'égalité
CCSPP/ C2SP2	Comité de Coordination des Secteurs Public et Parapublic de la CSN (FNEEQ, FSSS, FEESP, FP)
CCT	Comité consultatif sur la tâche
CÉ	Commission des Études
CEEC	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
CFC	Charge à la formation continue
CI	Charge individuelle
CPNC	Comité patronal de négociation des collègues
CRT	Comité des relations du travail
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTT	Comité technique sur la tâche
DÉ	Direction des études
DEC	Diplôme d'études collégiales
DG	Direction générale
DRH	Direction des ressources humaines
EESH	Étudiantes et étudiants en situation de handicap
ETC	Équivalent temps complet
FABRES	Modèle de financement des cégeps
	F : Fixes
	A : Activités d'enseignement
	B : Fonctionnement lié au bâtiment
	R : Recherche
	E : Enseignante.s
	S : Spécifiques
FAD	Formation à distance (parfois EAD : Enseignement à distance)



FC	Formation continue
FG	Formation générale
FNEEQ-CSN	Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque
MED	Enseignant.e mis.e en disponibilité
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
NEj	Nombre standard d'étudiant.es pour la formation d'un groupe pour un cours de la discipline j
NEjk	Ratio d'allocation propre au stage k de la discipline j
PES	Période/Élève/Semaine pendant une session
PIRE	Plan institutionnel de réussite éducative
PSD	Plan de développement stratégique
PVRTT	Programme volontaire de réduction du temps de travail
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RFA	Rapport financier annuel
RH	Ressources humaines
RM	Ressources matérielles
RREC	Règlement sur le régime des études collégiales
RREGOP	Régime de retraite des employé.es du gouvernement et des organismes publics
RSA	Réunion des syndicats adhérents (à l'assurance collective)
SPPCMV	Syndicat des professeures et professeurs du cégep Marie-Victorin
STI	Service des technologies de l'informatique (dorénavant DTI)
VACS	Violences à caractère sexuel